

# BTSSIO

SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS

ADMINISTRATEUR SYSTEMES & RESEAUX  
DEVELOPPEUR D'APPLICATIONS

## EN APPRENTISSAGE



# CONTRAT & REMUNERATION

Le contrat d'apprentissage :

- S'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire
- Est un contrat de travail à durée déterminée
- Peut débuter au 1er juillet, 1er août ou 1er septembre
- Permet de bénéficier des mêmes droits que les salariés de l'entreprise

La rémunération mensuelle de l'apprenti suit au minimum les valeurs suivantes :

	1ère année	2ème année
18 - 20 ans	43 % du SMIC	51 % du SMIC
21 - 25 ans	53 % du SMIC	61 % du SMIC

# DEROULEMENT DE LA FORMATION

Les apprentis sont en période de formation avec les étudiants scolaires (sauf quelques semaines, voir planning joint).

Exemple d'alternance

	Contrat 12 mois	Contrat 14 mois
18 - 20 ans	20	20
21 - 25 ans	31	40

# NOS POINTS FORTS

L'apprentissage sous la forme proposée par notre lycée atténue les inconvénients de l'alternance classique :

- Nos étudiants scolaires, après le deuxième semestre de BTS SIO, choisissent de rester en formation scolaire ou de basculer en apprentissage. Ces choix permettent à nos étudiants de se confronter aux exigences de la formation avant de prendre leur décision. Les enseignants peuvent leur prodiguer des conseils et avis sur la capacité de l'apprenant à changer de statut.
- Nos apprentis bénéficient de la même formation que les étudiants sous statut scolaire via la mixité de public.
- Le stage de première année peut servir de période d'essai (5 semaines) non rémunérée et déboucher (ou non) sur un contrat d'apprentissage (12 à 14 mois). Nos entreprises partenaires pourront aider nos apprenants dans leur projet professionnel.
- Nos étudiants de première année intègrent tous la formation BTS SIO sous statut scolaire. Au minimum, ils restent sur ce statut, au mieux, ils peuvent basculer sous le statut d'apprenti :
  - après le premier stage situé mai/juin
  - en début de deuxième année

# AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

Avant la signature du contrat d'apprentissage :

- L'entreprise peut se voir proposer, par nos enseignants, des profils étudiants motivés, travailleurs et intéressés par l'apprentissage. Notre équipe pédagogique aura travaillé avec ces étudiants depuis le mois de septembre de la première année
- L'entreprise peut intégrer un de nos étudiants candidat dans son organisation via une "période d'essai de 5 semaines" (stage de première année sous statut scolaire sans obligation d'indemnité). Cette période permettra à l'étudiant de valider son premier stage obligatoire et au décideur de l'entreprise de la voir travailler dans son organisation sans aucune obligation de signature d'un contrat d'apprentissage par la suite
- L'entreprise bénéficie d'une souplesse sur la date de début du contrat d'apprentissage



# AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

Après la signature du contrat d'apprentissage :

- L'entreprise peut intégrer progressivement l'apprenti dans son organisation pour le former à ses méthodes, ses pratiques et sa culture d'entreprise.
- L'entreprise aura l'opportunité d'avoir un apprenti dans son organisation pendant une année. Cette longue période permettra aux responsables d'envisager l'avenir de l'apprenti dans son organisation.
- L'entreprise aura la possibilité de garder l'apprenti dans son organisation pendant une année d'alternance supplémentaire ou plus si l'apprenti souhaite poursuivre ses études (via un autre contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation).
- L'entreprise pourra bénéficier d'aides financières (sous conditions).

Informations sur le coût de la formation :

- Pris en charge par l'OPCO dont dépend l'entreprise en fonction de son IDCC et du niveau de prise en charge validé par France Compétences.
- Pris en charge en tout ou partie par l'employeur public (à voir avec le GRETA/CFA).

Dans tous les cas, une convention de formation élaborée par le GRETA/CFA sera transmise à l'employeur.

# AVANTAGES POUR L'APPRENTI

- L'apprenti aura plus d'expérience professionnelle. Jusqu'à 40 semaines entreprise sur un contrat d'apprentissage de 14 mois (31 sur 12 mois)
- L'apprenti est salarié. Une rémunération tous les mois d'apprentissage et des semestres comptabilisés pour sa retraite
- L'apprenti a la possibilité de poursuivre son cursus sous statut scolaire, alternant ou apprenti en licence professionnelle (dans la même entreprise ou une autre) ou dans d'autres cursus niveau BAC+3 minimum
- L'apprenti bénéficie de 2,5 jours de congés par mois d'apprentissage à prendre sur les semaines en entreprise

D'autres informations sur <https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

Tout comme nos étudiants SIO sous statut scolaire, nos apprentis bénéficient des avantages issus de nos partenariats professionnels ci-dessous

# MODALITES D'EVALUATION

Les apprentis sont évalués au même titre que les étudiants sous statut scolaire :

- Evaluations normatives régulières (BTS Blanc et DS)
- Quatre contrôles en cours de formation (CCF) en cours d'année scolaire
- Examen national (épreuves écrites et orales) à partir du mois de mai

# CONDITIONS D'AMMISSION

Le candidat actuellement en 1ère année :

- Avoir un avis favorable lors des conseils de classe (les encouragements ou félicitations du conseil de classe sont également pris en compte)
- Avoir effectué le stage de première année de BTS SIO
- Avoir une organisation qui pourra l'accueillir en qualité d'apprenti
- Avoir complété un dossier de candidature et le présenter au GRETA-CFA

Pour tout autre profil, contacter Mme de Robien ou le GRETA-CFA

Le nombre de places en apprentissage étant limité, veuillez contacter l'établissement avant d'effectuer toute procédure

# NOS PARTENARIATS



# CONTACTS



## **Lycée Chevroliier**

2 Rue Adrien Recouvreur  
BP 73505  
49035 ANGERS CEDEX  
02.41.80.96.11

**Directrice Déléguée à la Formation  
Professionnelle et Technologique  
Secteur Tertiaire**

Mme de Robien Frédérique

[tertiaire.chevroliier@ac-nantes.fr](mailto:tertiaire.chevroliier@ac-nantes.fr)

<https://chevroliier.paysdelaloire.e-lyco.fr/>



## **GRETA/CFA 49**

3 Rue de Létanduère,  
49000 Angers  
02.41. 24.11.11  
[greta-cfa.49@ac-nantes.fr](mailto:greta-cfa.49@ac-nantes.fr)

<https://www.greta-cfa-paysdelaloire.fr/nos-centres-de-formation/greta-cfa-49/>

# CALENDRIER ALTERNANCE



## Légende

-  Période en entreprise
-  Les apprentis devront rattraper les cours de cette période
-  Période en formation au lycée
-  Pont /Jour férié
-  Période probable examens écrits

# Calendrier scolaire 2023-2024

Septembre 2023						
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Di
35					1	3
36	4	5	6	7	8	10
37	11	12	13	14	15	17
38	18	19	20	21	22	24
39	25	26	27	28	29	30

Octobre 2023						
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Di
39						1
40	2	3	4	5	6	8
41	9	10	11	12	13	15
42	16	17	18	19	20	22
43	23	24	25	26	27	29
44	30	31				

Novembre 2023						
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Di
44			1	2	3	5
45	6	7	8	9	10	12
46	13	14	15	16	17	19
47	20	21	22	23	24	26
48	27	28	29	30		

Décembre 2023						
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Di
48					1	3
49	4	5	6	7	8	10
50	11	12	13	14	15	17
51	18	19	20	21	22	24
52	25	26	27	28	29	31

Janvier 2024						
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Di
1	1	2	3	4	5	7
2	8	9	10	11	12	14
3	15	16	17	18	19	21
4	22	23	24	25	26	28
5	29	30	31			

Février 2024						
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Di
5				1	2	4
6	5	6	7	8	9	11
7	12	13	14	15	16	18
8	19	20	21	22	23	25
9	26	27	28	29		

Mars 2024						
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Di
9					1	3
10	4	5	6	7	8	10
11	11	12	13	14	15	17
12	18	19	20	21	22	24
13	25	26	27	28	29	31

Avril 2024						
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Di
14	1	2	3	4	5	7
15	8	9	10	11	12	14
16	15	16	17	18	19	21
17	22	23	24	25	26	28
18	29	30				

Mai 2024						
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Di
18			1	2	3	5
19	6	7	8	9	10	12
20	13	14	15	16	17	19
21	20	21	22	23	24	26
22	27	28	29	30	31	

Juin 2024						
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Di
22						1
23	3	4	5	6	7	9
24	10	11	12	13	14	16
25	17	18	19	20	21	23
26	24	25	26	27	28	30

Juillet 2024						
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Di
27	1	2	3	4	5	7
28	8	9	10	11	12	14
29	15	16	17	18	19	21
30	22	23	24	25	26	28
31	29	30	31			

Août 2024						
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Di
31				1	2	4
32	5	6	7	8	9	11
33	12	13	14	15	16	18
34	19	20	21	22	23	25
35	26	27	28	29	30	31

## Jours fériés en 2023-2024

15/8/23	Assomption	25/12/23	Noël	1/5/24	Fête du Travail	20/5/24	Lundi de Pentecôte
1/11/23	Toussaint	1/1/24	Jour de l'an	8/5/24	Fête de la Victoire	14/7/24	Fête nationale
11/11/23	Armistice	1/4/24	Lundi de Pâques	9/5/24	Ascension		

